



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
05 mai 2022

Date d'affichage
05 mai 2022

Avis 2022_18

**Régularisation voie
communale impasse
du Villard –
Acquisition des
parcelles concernées**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoir : Loïc BELINGHERI qui a donné pouvoir à Christine VINCENT

Absents excusés : Loïc BELINGHERI, Frédéric DUQUESNEL

Secrétaire de séance : Martine BEGET est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Impasse du Villard est en partie située sur des propriétés privées.

A des fins de régularisation de la situation foncière, Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré l'ensemble des propriétaires concernés et identifiés au tableau ci-dessous.

PARCELLE	CONTENANCE	PROPRIETAIRE
AC 169	9	Pierre SARRIEN
		Marie Charlotte SARRIEN née OLIVIER
AC 170	40	Fabrice NICOLAS
		Pascaline NICOLAS née RIGAL
AC 171	54	Danielle MARMET née GAILLARD
		Guy-Michel MARMET
AC 172	72	Isabelle MOLLARD née VIONNET
AC 173	30	Hélène LOUBERE BAUDINO
AC 178	83	Stéphane REGAZZONI


Les propriétaires ont tous accepté la cession des emprises à l'euro symbolique.

Les transactions pourront se faire au moyen d'actes administratifs rédigés par la Société d'Aménagement de la Savoie. Les emprises ainsi acquises pourront être intégrées au domaine public communal.

Les frais d'acte seront supportés par la commune.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles AC 169, 170, 171, 172, 173 et 178 pour une contenance totale de 288 m² et un prix de 1 € symbolique, sans qu'il y ait lieu de verser ledit euro.
- **DECIDE** de confier la rédaction des 6 actes à la Société d'Aménagement de la Savoie.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 
ID : 073-217300508-20220510-DELIB182022-DE

- **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- **DESIGNE** Madame Martine BEGET en sa qualité d'Adjoint au Maire afin de représenter la Commune à l'acte, conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis 2022_18
**Régularisation voie
communale impasse
du Villard –
Acquisition des
parcelles concernées**

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

